

Lettre pastorale de Mgr Malle

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 5 novembre 2018

Mgr Xavier Malle, évêque de Gap (+Embrun)
Lettre pastorale

Pour une Église diocésaine déterminée à lutter contre les abus sur mineurs et à protéger les enfants et les personnes vulnérables



Mgr **Xavier Malle**, évêque de Gap depuis le 11 juin 2017, a dès son ordination pris très à cœur le sujet des abus sur mineurs et personnes vulnérables. Il décrit dans sa deuxième lettre pastorale, intitulée *Pour une Église diocésaine déterminée*, les différentes actions mises en œuvre en 2017-2018 pour lutter contre ces abus et protéger les enfants qui sont confiés à l'Église. Cette lettre pastorale a été rendue publique aux chrétiens dimanche 28 octobre, lors des messes paroissiales. Longue de 26 pages, elle est disponible [ici en téléchargement](#).

Parmi ces actions, une cellule de veille a été créée. Elle est chargée d'étudier tous les cas

portés à sa connaissance puis de signaler les faits avérés aux autorités judiciaires compétentes. Des affiches donnant les coordonnées de cette cellule doivent être placées dans tous les lieux ecclésiaux : églises, chapelles, presbytères, salles paroissiales. Une page spécifique a été créée sur le site internet diocésain. Une cellule d'écoute est également chargée d'offrir aux victimes et à leurs familles un lieu d'écoute et d'accompagnement.

Une formation a été mise en place pour les prêtres, pour leur permettre de bien connaître la loi et les règles de prudence pastorales. Les laïcs en mission pastorale auprès d'enfants seront aussi formés dans les tout prochains mois.

Mgr Malle souhaite que des actes forts de repentir soient posés par l'Église diocésaine pour les fautes commises. Pour cela, une célébration pénitentielle est organisée le 8 décembre à 14h30 au sanctuaire Notre-Dame du Laus. Avant ce temps de prière, il est proposé à chacun un repas de jeûne composé de riz et de pomme, au bénéfice d'une association locale de protection de l'enfance.

Mgr Malle invite quiconque a eu connaissance de faits, passés ou présents, à contacter la cellule de veille et la cellule d'écoute par mail (cellule-de-veille@diocesedegap.com) ou par téléphone (07 68 54 36 32).

En conclusion, il redit sa détermination :

« Que toutes ces propositions encouragent chacun à entrer dans la dynamique de prévention et de transparence, selon l'appel du Pape François. Notre Église diocésaine est déterminée à lutter contre les abus sur mineurs et à protéger les enfants et les personnes vulnérables. (§ 56) ».